



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020

(CGCT : art. L.2121-25 et art. R.2121-11)

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le mardi 10 novembre deux mille vingt à dix-huit heures selon convocation du cinq novembre deux mille vingt, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, Le Maire.

En raison des contraintes sanitaires, la séance du conseil municipal s'est déroulée en présentiel et Visio conférence sans public en raison des contraintes sanitaires avec port du masque obligatoire

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLE, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES.

En Visio conférence : M. Jacques GADALX, Mme Claudine DESMORTREUX, M. Jean-Paul BIGNET.

Excusés : Mme France FORTANIER

Pouvoirs de : Mme France FORTANIER à Mme Annie WYBRECHT.

Secrétaire de séance : Mme Annie WYBRECHT a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Après lecture, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vingt et un juillet est adopté à l'unanimité.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Nul
11	10	1	10	11	11	0	0

- Décisions du Maire :

- Décoration de Noël guirlandes pour un montant de 834.20€ TTC
- Réparation des cloches pour un montant de 826.14€
- Travaux déviation canalisation d'eau à Marcibeau 3 273.60€ TTC
- Achat des étagères pour l'épicerie pour un montant de 2082.00€ TTC

ORDRE DU JOUR :

Dossier N°1 : Délibération n° 2020-050 en date du 10 novembre 2020 pour le bail à l'EIRL BONNIN pour l'ouverture de l'épicerie

Le Conseil Municipal de La Cellette a décidé d'ouvrir une épicerie, qui sera tenu par L'EIRL BONNIN Philippe immatriculée A 840 803 075 au RCS de Châteauroux, représentée par son gérant M. BONNIN Philippe.

A cet effet, Le Conseil Municipal a convenu avec M. BONNIN Philippe, d'un bail d'un an renouvelable, avec un loyer de 100€ HT révisable après la 1ère année.

Prise en charge par le locataire : du gaz, de l'électricité, de l'eau, du téléphone.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ; décide :

- D'autoriser M. Le Maire à signer le bail mentionné ci-dessus.



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Nul
11	10	1	10	11	11	0	0

Dossier N°2 : Délibération n° 2020-051 en date du 10 novembre 2020 pour l'étude d'aménagement de 4 chambres pour l'auberge

Le Conseil Municipal de La Cellette envisage de créer 4 chambres pour l'Auberge de la Tour.

A cet effet, le conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, estime nécessaire de réaliser préalablement une étude pour un avant-projet sommaire pour un montant plafond de 5000€ TTC.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ; décide :

- D'engager l'étude citée ci-dessus
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette étude.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Nul
11	10	1	10	11	11	0	0

Dossier N°3: Délibération n° 2020-052 en date du 10 novembre 2020 portant sur la décision modificative n°1 du budget principal

M. le maire signale au conseil municipal, qu'il convient d'effectuer une modification sur le budget principal, pour :

- Au niveau du fonctionnement C/678, prendre en charge, les réductions des loyers de l'auberge, suite à la décision prise au Conseil municipal du 11 septembre et au C/673 les annulations sur année -1.
- Au niveau Investissement C/2031, prendre en charge les frais d'études pour l'étude énergétiques du patrimoine bâti de la Cellette et l'étude d'aménagement des 4 chambres pour l'Auberge.

Section fonctionnement		Dépenses		Recettes		Observations
Compte	Libelle	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	
60612	Electricité		1 100.00			
678	Autres charges exceptionnelles	800.00				Loyers auberge covid19
673	Titre annulé sur exercice antérieur	300.00				
	Total	1 100.00	1 100.00			<i>équilibre</i>

Section Investissements		Dépenses		Recettes		Observations
Compte	Libelle	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	
2031	Frais d'études	15 000.00				
21318	Autre Bâtiments Publics		5 000.00			
10222	FCTVA			10 000.00		
	Total	15 000.00	5 000.00	10 000.00		<i>équilibre</i>

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative proposée ci-dessus

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Nul
11	10	1	10	11	11	0	0



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97
mairielacelle@orange.fr

Dossier N°4 : Délibération n° 2020-053 en date du 10 novembre 2020 portant sur la décision modificative n°1 du budget eau et assainissement

M. le maire, à la demande du trésorier, signale au conseil municipal, qu'il convient d'effectuer une modification sur le budget eau et assainissement, pour prendre en compte les amortissements de la sectorisation

Section fonctionnement		Dépenses		Recettes		Observations
Compte	Libelle	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	
628	Divers		277.69			
6811(042)	Dotations aux amortissements	277.69				
637	Impôts taxes	2 634.79				
61523	Réseaux	3 000.00				
777(042)	Quote part subv invt transférées cpte résultat			5 634.79		
	Total	5 912.48	277.69	5 634.79		<i>équilibre</i>

Section Investissements		Dépenses		Recettes		Observations
Compte	Libelle	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	
1391(040)	Subvention d'équipement	5 634.79				
2156	Matériel spécifique d'exploitation		5357.10			
28156(040)	Amts matériel spécifique d'exploitation			277.69		
	Total	5 634.79	5 357.10	277.69		<i>équilibre</i>

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative proposée ci-dessus

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Nul
11	10	1	11	11	11	0	0

Dossier N°5 : Délibération n° 2020-054 en date du 10 novembre 2020 portant sur l'étude et les analyses d'eau sur le réseau AEP de la commune problématique CVM

M. le maire, informe le conseil municipal, que suite au schéma directeur AEP livré à l'été 2019, par LARBRE INGENIERIE, les données de modélisation mettent en lumière plusieurs villages potentiellement impactés par la problématique CVM :

Temps de séjour élevé - Risque CVM	Pracelet		171h00	Peu de consommation bout d'antenne
	Bellevue		78 h00	
	Les Quatre Vents		>50h00	
	La Forge		>50h00	
	La Maison Rouge		147h00	
	Marcibeau			
	Les Prades			

Eléments de missions	Unités	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT
Réalisation de la campagne de mesure (inclus coûts des analyses et frais déplacement) Réalisation de 2 analyses par sites à minimum 1 mois d'intervalle (1ère analyse début mai 2021 et seconde analyse juin 2021)	Nbr de sites	7	250.00	1 750.00
Etablissement d'un rapport d'analyse et réunion de présentation	Forfait	1	1 575.00	1 750.00



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97

mairielacelle@orange.fr

Total HT				3 325.00
TVA 20%				665.00
TOTAL TTC				3 990.00

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré
- D'engager l'étude nommée ci-dessus
- D'autoriser M. Le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette étude.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Nul
11	10	1	10	11	11	0	0

Dossier N°6 : Délibération n° 2020-055 en date du 10 novembre 2020 pour imputation de frais de personnel du BP au budget eau et assainissement.

M. Le Maire informe le conseil municipal que sur le budget eau et assainissement, il n'y a pas de frais de personnel malgré les heures passées par l'Agent technique et la secrétaire qui gère les abonnements, la facturation de tous les compteurs et remise à jour du logiciel.

M. Le maire propose :

- D'imputer les frais de personnel suivants du BP au budget eau et assainissement au prorata du temps passé estimé en semaines :
- Agent technique : 3939.98€ net fiscal + cotis patronales 27 316.91 : 52 x 7.5 = 3939.98€
- Secrétaire de Mairie : 4651.80€ net fiscal + cotis patronales 20 157.80 : 52 x 12 = 4651.80€

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ; décide :

- D'approuver la proposition de M. le maire
- D'autoriser M. le Maire à effectuer les opérations budgétaires suivantes d'un montant de 8 591.78€ :
 - Titre au C/70841 du BP
 - Mandat au C/6215 du Budget Eau et Assainissement

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Nul
11	10	1	11	11	11	0	0

Dossier N°7 : Délibération n° 2020-056 en date du 10 novembre 2020 portant sur la durée d'amortissement du souffleur thermique

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de définir la durée d'amortissement du souffleur thermique acheté pour un montant de 667.20€ TTC.

M. le Maire propose une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que l'amortissement concernant le souffleur thermique sera sur 5 ans.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Nul
11	10	1	11	11	11	0	0

Dossier N°8 : Délibération n° 2020-057 en date du 10 novembre 2020 pour adopter le principe de cession

M. Le Maire a reçu une demande écrite d'acquisition par un administré, en date du 5 novembre 2020, du terrain situé à l'Âge, cadastré section A 151, qui n'est pas utilisé par la collectivité.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

Après avoir présenté cette demande, le plan de la parcelle concernée et suite au débat qui s'est engagée au sein du conseil municipal.

Il est retenu par le conseil municipal le principe de céder tout ou partie de la parcelle citée.

Une commission constituée de 3 conseillers -Mrs Chaumette, CHOPINEAU et LASSOUT- se rendra sur place pour dimensionner la partie à céder compte tenu qu'une partie de cette parcelle permet l'accès à d'autres et constitue un chemin accessible aux randonnées (elle a été déjà été utilisée à cette fin).

Par ailleurs, M. Le maire sollicitera :

- un document écrit pour la prise en charge des frais de l'enquête publique (commissaire enquêteur et publicité)

- après communication de la surface susceptible d'être cédée une proposition écrite de l'intéressé au niveau du prix,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le principe de la cession partielle de la parcelle A151.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Nul
11	10	1	11	11	11	0	0

QUESTIONS DIVERSES

- Enfouissement des réseaux, l'entreprise EAL a fini, il reste Orange qui doit intervenir semaine 47.
- RIFSEEP, la commission de travail a fait une proposition, qui a été présentée aux salariés. Il est prévu, en prime au maximum pour l'IFSE 1000€ et pour la CIA 700€, le dossier a été envoyé au CDG pour être approuvé par le CT, et après il faudra prendre une délibération.
- Dossier de Mme PLISSON Sandrine : son reclassement n'a pas abouti pendant la période PPR. Un arrêté a été pris par le Maire, en attente de la décision du Comité Médical, mettant Mme PLISSON en position d'activité, cette période ne peut excéder 3 mois.
- Assurance des salariés pour le remboursement des salaires, en périodes de maladie ... Nous avons demandé à la CNP (contrat actuel) et à GROUPAMA. Groupama a fait une proposition qui ferait économiser 300€ par an par rapport à la CNP, avec une prise en charge à 100%. Il nous reste à vérifier toutes les conditions avant de présenter la convention au conseil municipal et de conclure.
- Le logement N°1 place du 8 mai a été loué depuis le 1^{er} novembre pour un an, le logement N°3 devrait être loué, à de nouveaux arrivants qui ont acheté une maison à Bois Lagrange, pendant les travaux de mise aux normes de celle-ci, pour au moins 6 mois.
- Logement Ricard, nous attendons pour faire un dossier DETR.
- Demande de Mme Desmorteux concernant les ralentisseurs dans le bourg, et la possibilité d'en prévoir un, rue des sapins. M. le Maire rappelle que nous sommes sur des routes départementales et que nous n'avons pas seul le pouvoir de décisions. Le ralentissement de la circulation dans le bourg fait l'objet d'une réflexion qui sera soumise dans un premier temps à la commission travaux.
- Mme Desmorteux signale que rue des sapins, il y a un danger avec un trou au niveau du regard par rapport à la route. Le conseil a pris note et va voir la raison de ce décalage.
- Vente des parcelles et garage Rue de la Gasne aux Vieilles, Mme MONTFORT a accepté la proposition et pris contact avec Me CHAPUS à Bonnat.
- Le marquage à Bordessoule sur la D940. Une rencontre s'est tenue avec le Conseil Départemental et les représentants de la mairie de Nouziers. Après observation de la circulation, il faudra statuer sur le dispositif de ralentissement à mettre en place.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LA CELLETTE**8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE**Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

- La Numérisation du cimetière est faite, il reste que 17 tombes à identifier, et également à répertorier toutes les personnes inhumées dans chaque concession.

Nous demanderons à chaque famille de bien vouloir nous renseigner sur leur concession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52.

La CELLETTE,
Le 10 Novembre 2020
Le Maire,
M. Camille CARCAT

La secrétaire de séance,
Mme Annie WYBRECHT